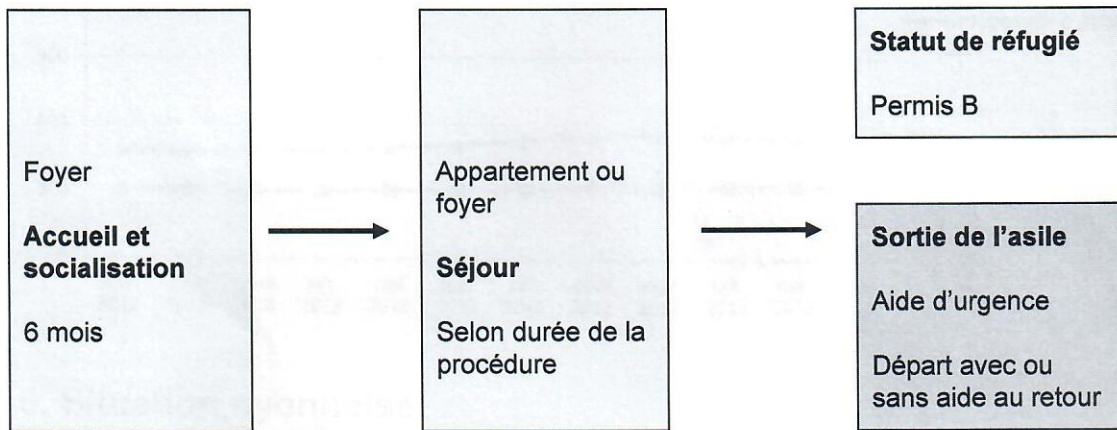


4. Type d'hébergement

L'EVAM connaît deux types d'hébergement : l'hébergement collectif en foyer et l'hébergement individuel en studio ou appartement.

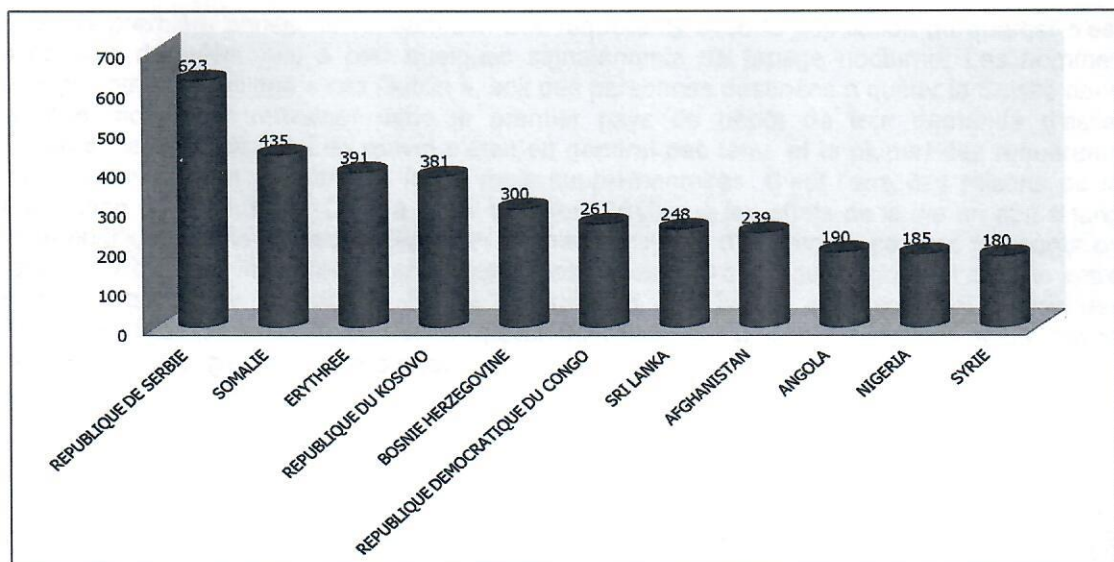
Le type d'hébergement doit être adapté à la situation du bénéficiaire. Lors de l'arrivée dans le Canton, les requérants sont placés dans des foyers d'accueil et de socialisation où ils bénéficient d'un encadrement leur permettant d'acquérir les connaissances de base de la vie en Suisse. Les bénéficiaires de prestations d'aide d'urgence, qui sont majoritairement tenus de quitter notre pays, sont logés dans des foyers d'aide d'urgence, prodiguant des prestations minimales, en principe en nature. Des foyers de séjour sont prévus pour héberger les personnes autorisées, temporairement ou définitivement, à rester en Suisse, mais qui pour diverses raisons ne sont pas en mesure de vivre en appartement. L'EVAM dispose par ailleurs d'un foyer pour mineurs non accompagnés. Les personnes autorisées à rester en Suisse sont en principe hébergées en appartement, après la phase d'accueil et de socialisation.



5. Population à héberger

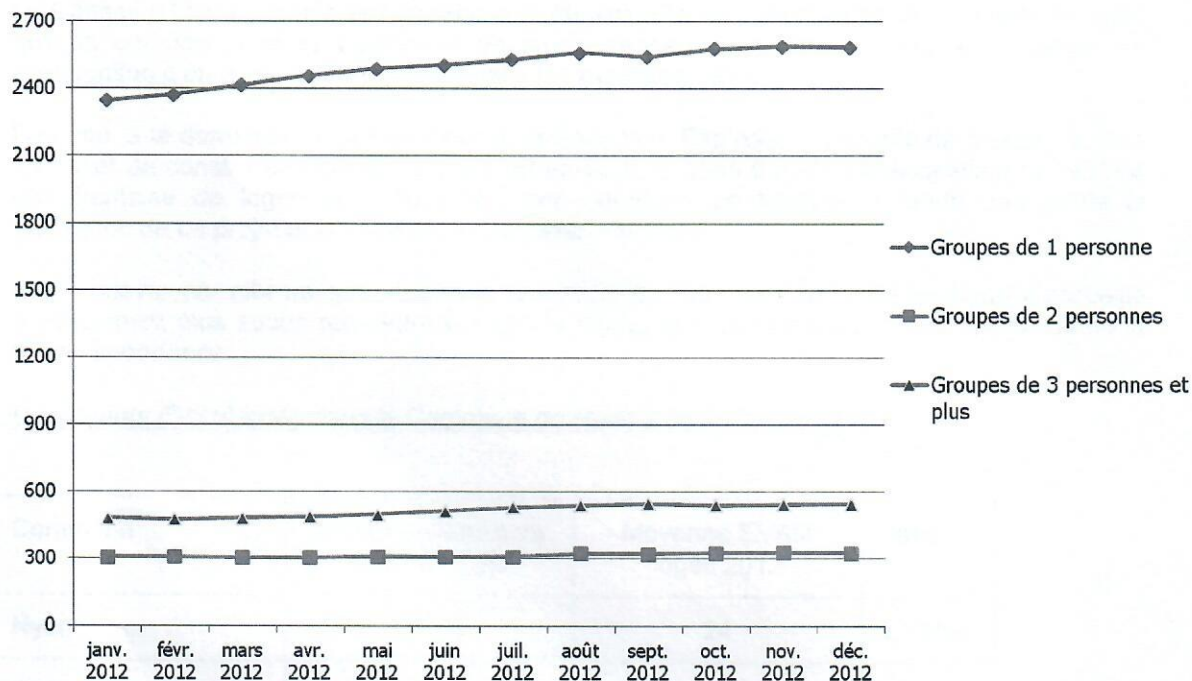
La typologie des demandeurs d'asile (nationalité, sexe, âge, composition familiale) est changeante. Elle peut varier au gré des conflits mondiaux.

Ci-dessous, les principaux pays d'origine des requérants d'asile pour 2012 (source EVAM).



Concernant la composition des ménages, on constate que 15 % seulement au total des demandeurs d'asile sont des familles avec enfant(s), et moins de 10 % sont des couples.

Type de groupes sociaux – Année 2012 (EVAM)



6. Situation nyonnaise

A la fin de l'année 2008, l'EVAM s'est approché de la Commune de Nyon avec la demande expresse d'ouvrir un abri PC dans les plus brefs délais, en application de la LARA et mis sous pression par un afflux exponentiel de requérants d'asile. Dès lors, la Municipalité prenait la décision, en janvier 2009, de mettre à disposition de l'EVAM l'abri PC « En Oie », destiné à l'accueil de 130 requérants d'asile au maximum. La population était informée, et une étroite collaboration était mise en place entre les services communaux et l'EVAM pour ouvrir l'abri dans les meilleures conditions possibles et garantir l'encadrement adéquat pour ce type de population.

Durant la première année, la cohabitation des requérants avec la population du quartier s'est assez bien déroulée, mis à part quelques signalements de tapage nocturne. Les hommes hébergés étaient tous des « cas Dublin », soit des personnes destinées à quitter la Suisse dans les trois mois pour retourner dans le premier pays de dépôt de leur demande d'asile. Malheureusement, ce délai de renvoi n'était en général pas tenu, et la plupart des requérants stationnaient à Nyon pendant de longs mois supplémentaires. C'est l'une des raisons de la dégradation de la situation. C'est à partir de début 2010 que les effets de la vie en abri à long terme pour des hommes seuls, déracinés, et sans moyens d'existence, se sont fait sentir de manière visible. Les incivilités se sont multipliées, telles que trafic de drogues et conflits entre pensionnaires. Cette situation a été la confirmation que la vie « en sous-sol » pour des personnes déjà précarisées et fragiles psychiquement, qui plus est promises à un départ imminent, ne peut pas rester sans effet.